

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Décision NU-MRF-études n° NUN 14-001 du 28 octobre 2014 portant délégation de signature de l'adjoint du responsable de l'unité études du département matériel roulant ferroviaire (MRF) au responsable technique de l'unité études/RATP

NOR : DEVT1427906S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

L'adjoint du responsable de l'unité études du département MRF,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP;
Vu la délégation de pouvoirs n° 2011-31 consentie le 1^{er} juillet 2011 au directeur de département du matériel roulant ferroviaire (MRF) par le président-directeur général de la RATP;
Vu la délégation de pouvoirs (note de département n° 12-009) consentie le 1^{er} janvier 2012 au responsable de l'unité études par le directeur du département MRF;
Vu la note de département n° 14-041 consentie le 19 septembre 2014 par le directeur du département MRF portant intérim du responsable de l'unité études,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Yvon Noël, responsable technique de l'unité études, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris pour les besoins de l'activité de ladite unité : les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de l'article 1^{er} de la délégation de pouvoirs du 1^{er} janvier 2012 (note de département n° 12-009) susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvon Noël, responsable technique de l'unité études, de donner délégation à :

M. Guillaume Maes, responsable de l'entité contrôle audits qualité de l'unité études ; ou à
M. Jean Luc Cohau, responsable de l'entité études électriques de l'unité études ; ou à
M. Éric Lohier, responsable de l'entité études mécaniques de l'unité études,
à l'effet de signer, en son nom, tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente décision annule et remplace la délégation référencée « n° NUN-12-001 » en date du 20 février 2012.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 28 octobre 2014.

*L'adjoint au responsable
de l'unité études du département MRF,*
J.-L. FRANCOUAL